

Article « *Écologie ou vie privée, faut-il choisir ?* » du magazine *Pirate Informatique*, N° 54 - Octobre / Décembre 2022.

Pour dénoncer les abus de certains milliardaires en matière de pollution, des sites internet partagent allégrement les détails de leurs vols en jet privé. Mais est-ce vraiment une bonne nouvelle ?

L'été qui vient de passer fut une fois de plus assez (négativement) remarquable en termes de conditions climatiques : sécheresse, canicule, incendies... Il n'en fallait pas plus pour que les médias de tout genre s'emparent du sujet et communiquent dessus à chaque édition [...] Ainsi, si vous le désirez, vous pouvez savoir vers quelles destinations voyagent Bernard Arnault, Vincent Bolloré et François Pinault (via https://twitter.com/i_fly_Bernard), entre autres. Une question se pose pourtant: s'agit-il d'informations publiques ou de violation de la vie privée ?

QUELLES SONT LES DONNÉES COLLECTÉES ?

L'aviation est un domaine très réglementé. Ainsi, chaque vol doit communiquer en temps réel son trajet, son parcours, son altitude, etc. Autant de données disponibles en permanence (et pour tout le monde) sur le site globe.adsbexchange.com.

Ensuite, un soupçon de recherches personnelles (pour identifier leurs propriétaires), une larme de calculs (pour évaluer leur consommation de fuel et émission de CO₂) et quelques grammes de codage, voilà la recette pour faire savoir que certains effectuent à volonté des vols qui ne durent parfois que quelques dizaines de minutes... tout en consommant plus qu'un citoyen lambda (durant le mois de juillet, les jets privés de six groupes français auraient effectué cinquante-trois vols et émis 520 tonnes de CO₂... ce qui représente l'équivalent des émissions d'un Français pendant cinquante-deux années !)

EST-CE VRAIMENT TRÈS ÉTHIQUE ?

Vous vous en doutez, les personnes concernées ne sont pas franchement ravies de savoir que tout le monde a accès aux données concernant leurs déplacements. Elles arguent qu'il s'agit de leur vie privée, que ces déplacements sont effectués pour le travail, et qu'il peut d'ailleurs s'agir de collaborateurs dans leurs avions, et pas nécessairement d'eux.

Par ailleurs, la situation devient plus délicate dès lors que des personnalités politiques sont également mises en cause. Il en a été ainsi dernièrement pour la présidente de la Chambre des représentants américaine Nancy Pelosi lors de son déplacement à Taïwan... ou encore pour le double déplacement d'Emmanuel Macron et de Gérald Darmanin sur un site d'incendie cet été (simultané, mais avec deux jets différents). La question se transforme: que se passerait-il si une personne mal intentionnée s'emparait de ces données ?

Autant d'arguments qui ne convainquent pas vraiment les instigateurs de ces sites : pour eux, la maison brûle, et il importe de pointer du doigt ceux qui jettent de l'huile sur le feu. Dans cet état d'esprit, le respect de la vie privée passe en second. Même si le fondateur anonyme de I Fly Bernard reconnaît qu'il n'a « pas envie d'être lui-même traqué quand il va acheter son pain ».

Et c'est bien là que le bat blesse: à vouloir agir pour le bien, que risque-t-on ?

VERS UNE SOCIÉTÉ DU CONTROLE ?

Le respect de la vie privée nous tient à cœur à Pirate Informatique. Et pour qu'elle soit réelle, elle devrait être universelle. Ce qui signifie que personne ne devrait être plus contrôlé qu'un autre, qu'il soit riche ou pas.

Par ailleurs, le contrôle social (en pointant publiquement du doigt le comportement de quelqu'un pour le faire changer d'attitude) a trop de points communs avec les tactiques des régimes totalitaires pour ne pas être remis en question.

Et une information publique, comme les données de ces avions, n'implique pas nécessairement que celle-ci doit être décryptée et partagée à tous. Comme le rappelle la CNIL : une donnée qui permet d'identifier quelqu'un directement ou indirectement reste une donnée personnelle, peu importe que ces informations soient confidentielles ou publiques. Par exemple, votre numéro de téléphone, même présent sur les annuaires, n'a pas nécessairement vocation à atterrir dans les mains de n'importe qui. Dans ce cas, c'est comme si quelqu'un suivait tous vos déplacements dans Google Maps et les commentait ensuite en public. Désagréable, non ?

Pour autant, les juristes ne sont pas tous d'accord sur le sujet : certains estiment que la publication de ces données est justifiée par le droit à l'information et le droit environnemental, d'autres encore estiment qu'il s'agit d'un travail d'ordre journalistique, et que donc aucune plainte ne pourrait aboutir.

Le débat reste donc ouvert... En attendant, certains milliardaires préfèrent déjà louer des jets privés pour ne plus être associés à leurs parcours. C'est ce que l'on appelle déplacer le problème d'un coup de jet magique !

À Faire : Après lecture de l'article, répondre aux questions suivantes sur une feuille.

 **Question 1** : Quelles données sont collectées ? A qui appartiennent-elles ? Dans quel but sont-elle collectées ?

 **Question 2** : Résumer les points de vue cités dans l'article pour :

- Les personnes dont les données sont collectées,
- Les instigateurs des sites de publication,
- Les rédacteurs de l'article,
- La CNIL,
- Les juristes.

 **Question 3** : Quel est votre avis sur la collecte de la géolocalisation des trajets en avion et sa publication sur un réseau social ?